

Aide "Mettre en œuvre la Stratégie Nationale Biodiversité dans les territoires"



En 2023, la Stratégie Nationale Biodiversité a été annoncée. Elle couvre la période 2023-2030 et traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique.

Ce dispositif d'aide vise à répondre aux enjeux territoriaux identifiés par les D(R)EAL. Ainsi, nous invitons les porteurs de projets à se renseigner en amont sur les priorités d'action et les conditions d'acceptation définies dans leur territoire.

Il vise notamment à financer les projets dont les actions relèvent des enjeux suivants :

- Mettre en oeuvre la Stratégie Nationale des Aires Protégées
- Rétablir les continuités écologiques
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Mettre en oeuvre les Plans Nationaux d'Actions
- Agir en faveur des insectes pollinisateurs
- Actions de lutte contre le frelon asiatique

Liens utiles

[En savoir + sur aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)